

Les contrats pluriannuels d'objectifs : Un outil pour des partenariats entre associations et communes.

Les communes et surtout les villes développent de plus en plus engagées dans des activités liées à la vie internationale et dans des réseaux internationaux. Elles sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important en matière de construction de la paix, non pas pour supplanter les Etats mais en tant qu'entités plus proches des populations et de leurs aspirations.

Un des enjeux des élections municipales est de permettre une appropriation des enjeux internationaux par les populations et de faire des citoyens des acteurs et actrices de la construction de la paix à travers des liens de solidarité internationale entre citoyens et villes, en y associant des associations. L'engagement citoyen est en effet un outil pour construire du vivre ensemble en paix et pour lutter contre la montée des idées discriminatoires et fascisantes.

Les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) permettent sur des durées de trois ans ou plus de construire des partenariats sur la base d'une reconnaissance de l'expertise du monde associatif dans un domaine donné et sur la base d'une convergence entre les valeurs portées par une association et un programme municipal dans le respect des rôles et de l'indépendance par rapport aux politiques.

Un exemple réussi est la CPO établie entre la ville de Rennes et le comité de Rennes du Mouvement de la Paix sur une durée de 6 ans (3+3)

Sur la base d'une convergence entre les valeurs de la ville et de celles portées par le Mouvement de la Paix à travers la culture de la paix, la CPO a permis des actions dans 3 domaines : sensibilisation du grand public, l'action éducative de soutien au développement d'initiatives de la jeunesse pour les questions internationales et européennes et enfin le développement de partenariats au niveau local et international. Une rencontre annuelle de concertation permet de parler bilan, évaluation et perspectives.

Roland NIVET